

---  
**Commune de TROISSY**  
---

n°2021/07/30

**FERMETURE A LA CIRCULATION**  
**Travaux Raccordement à l'assainissement**  
**Rue des Barbiers**  
**51700 TROISSY**

**ARRÊTE MUNICIPAL**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**VU** la demande de Mr Pascal GUION – 33 route de Paris – 51700 TROISSY, en date 25 Juillet 2021

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de raccordement à l'assainissement, **RUE DES BARBIERS – 51700 TROISSY**, pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La circulation sera interdite à tous véhicules. Cette réglementation sera applicable, à compter le **SAMEDI 7 AOUT 2021 de 8 H 00 à 18 H 00** et pour toute la durée des travaux.

**ARTICLE 2**

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le maire,  
L'entreprise ou la personne chargée des travaux,  
Les bénéficiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Troissy, le 26 Juillet 2021

Le Maire,  
Mme TONON Marie-Louise

A circular official stamp of the Mayor of Troissy is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE TROISSY" at the top and "(Mairie)" at the bottom. In the center, there is a small emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to read "Marie-Louise Tonon".